

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 008-4006/18/BM

■ Demande de subvention auprès de l'ADEME pour un poste de conseiller info énergie et ses accessoires dans le cadre de la mise en place d'une offre de service sur la rénovation énergétique de l'habitat sur l'ouest de l'étang de Berre MET 18/7298/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la rénovation énergétique de l'habitat en subventionnant deux structures qui répondent à la fonction de Plateforme conformément à l'article L. 232-2 du Code de l'Energie :

- l'Agence Locale Energie et Climat de Marseille (ALEC), association loi 1901, qui se concentre plus particulièrement sur la rénovation des copropriétés du Territoire de Marseille-Provence ;
- la Maison de l'Énergie, de l'Habitat et du Climat du Pays d'Aix (MEHC), mission spécifique du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix qui porte par ailleurs des missions de développement durable vers le grand public au travers de la pédagogie.

Cependant, malgré leurs moyens humains et techniques, ces deux structures couvrent difficilement l'ensemble du territoire sur lequel elles sont installées. De fait, elles ne sont pas en capacité de répondre aux besoins de l'ensemble du public de la Métropole, ce qui pose un problème manifeste de manque d'équité entre les populations.

La zone des Territoires Istres-Ouest Provence et Pays de Martigues est couverte théoriquement par les services de la Plateforme. Toutefois, cela demeure insuffisant, le sujet étant quelquefois complexe, le rendez-vous en direct est irremplaçable et la plupart des particuliers ne sont pas enclins à effectuer de nombreux kilomètres pour avoir accès aux conseils.

Dès lors, il devient nécessaire de couvrir également l'ouest de l'étang de Berre par le recrutement d'un conseiller info énergie dédié à cette démarche. A cet effet, la Commission Emploi de la Métropole Aix-Marseille-Provence du mardi 13 mars 2018 a émis un avis favorable pour la création de ce poste.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2018

Ce recrutement peut faire l'objet d'un cofinancement par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il convient en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis, leur subvention.

Le conseiller info énergie sera intégré dans la Direction Développement Durable du Territoire Istres-Ouest Provence, et pourra s'appuyer sur les différents partenaires à savoir la Maison de l'Emploi Ouest Provence, l'ALEC et la MEHC.

Les tâches du Conseiller Info Energie sont :

- l'accueil du public, des petites entreprises et des artisans dans le cadre de permanences ou traitement des demandes par téléphone ou courrier : centre de documentation et conseil gratuit et neutre personnalisé pour la rénovation de logements ou de locaux ;
- la mobilisation et sensibilisation des propriétaires, et des partenaires de la rénovation : banques, notaires, magasins de bricolage, agences immobilières, etc. ;
- l'organisation de permanences dans les communes : conseil personnalisé au plus près de la population par la mise à disposition d'un local par les mairies intéressées sur l'ouest de l'étang de Berre ;
- l'organisation de réunions / manifestations / conférences : interventions collectives (copropriétés, entreprises, collectivités, etc.) pour sensibiliser sur un thème et interventions dans les quartiers pour interpeller les administrés : approche ciblée ;
- la participation à des manifestations : tenue de stands sur le thème de l'énergie, de la sobriété énergétique, des énergies renouvelables, etc. dans les salons ou foires.

Le public visé est essentiellement le particulier en habitat individuel et collectif, et également les très petites entreprises (artisans, commerçants, etc.), ainsi que les collectivités (agents et élus).

A partir du recrutement, le calendrier de la mission sur 3 ans se découpe de la façon suivante :

Fin 2018 – Fin 2019 : stratégie de mobilisation des particuliers, des entreprises, des banques, des notaires, des agences immobilières, des magasins de bricolage, etc. et mise en œuvre du plan de communication par diverses actions (ex : construction de l'offre de service envers les professionnels du BTP). Selon le profil de recrutement, une formation sera également nécessaire.

Fin 2018 – Fin 2020 : Conseil aux particuliers tout en continuant le plan de communication envers les autres partenaires. Suivi et évaluation du plan de communication et actions correctrices si nécessaires. Participation à des actions ponctuelles de sensibilisation.

Fin 2020 – Fin 2021 : Conseil aux particuliers tout en continuant le plan de communication envers les autres partenaires. Suivi et évaluation du plan de communication et actions correctrices si nécessaires.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 245 000 euros HT sur 3 ans.

L'aide de l'ADEME peut couvrir un poste d'un chargé de mission sur 3 ans, à hauteur de 24 000 € par an. L'aide peut également couvrir des dépenses d'équipement liées à la création du poste de chargé de mission à hauteur de 15 000 €, et des dépenses externes de communication et de formation à hauteur de 20 000 € par an, soit au total 147 000 € sur 3 ans.

La Métropole souhaite pouvoir répondre au besoin sur l'ensemble de son territoire, elle sollicite l'ADEME sur ces trois volets, de la façon suivante :

Actions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
Participation au financement du poste	43 %	72 000 euros
Équipements liés au poste	100 %	15 000 euros
Formation et communication	100 %	60 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'ADEME susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole est engagée dans la rénovation énergétique de l'habitat sur l'ensemble de son territoire.
- Que sur les Territoires Istres-Ouest-Provence et Pays de Martigues, la Métropole souhaite recruter un conseiller info énergie dédié à cette démarche.
- Que la Commission Emploi du mardi 13 mars 2018 a émis un avis favorable pour la création d'un poste de Conseiller Info Énergie dédié à ces territoires.
- Que l'ADEME peut subventionner le financement, les équipements ainsi que les actions de formation et de communication du conseiller info énergie qui sera recruté.
- Qu'il convient de demander auprès l'ADEME les différentes subventions liées au recrutement du conseiller info énergie.

Délibère

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2018

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME, pour sa contribution à l'élargissement de l'offre de service sur la rénovation énergétique de l'habitat auprès des administrés situés à l'ouest de l'étang de Berre, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Chapitre 74, nature 74758.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE